

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU SYCTOM

Le Syctom du Loire Béconnais et ses environs a une mission de service public par le biais de la gestion des déchets. Il travaille depuis plus de vingt ans dans le secteur de la protection de l'environnement.

Ses secteurs d'intervention sont principalement :

- ✚ La collecte en porte à porte et le traitement des ordures ménagères par stockage dans l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Courterie
- ✚ L'exploitation de deux déchetteries permettant de récupérer la part recyclable des déchets pour une valorisation ultérieure
- ✚ La collecte sélective des déchets verts et leur traitement par compostage
- ✚ La collecte sélective des déchets recyclables pour une valorisation ultérieure
- ✚ La sensibilisation des usagers à la réduction de leurs déchets, au tri sélectif et au compostage

De par ces différentes missions, le Syctom du Loire Béconnais se place au cœur même de la problématique environnementale en matière de gestion des déchets. L'implantation sur le territoire génère des gains sur les transports, des gains économiques et des gains environnementaux. Les installations en place permettent de responsabiliser les élus et l'ensemble de la population concernée.

Sa politique menée, tient compte des objectifs du Grenelle de l'environnement et s'insère logiquement dans une volonté de défendre durablement le milieu de vie.

Le Syctom du Loire Béconnais s'engage donc à poursuivre et à développer davantage ses actions dans sa politique de protection de l'environnement, en particulier par le maintien d'un système de management environnemental conforme aux exigences de la norme ISO 14001 sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Courterie. Être certifié ISO 14001 rassure la DREAL et la population. Elle offre une opportunité fiscale sur la TGAP et le personnel s'implique davantage.

Afin de bien mener cette politique, je m'engage à :

- 1/ Assurer le respect de la réglementation légale applicable sur l'installation de stockage de déchets et à garantir le respect des autres exigences auxquelles nous avons souscrit**
- 2/ Prévenir les pollutions et les nuisances liées à l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux**
- 3/ Créer une dynamique d'amélioration continue par l'écoute de suggestion pertinente, le suivi et le traitement des dysfonctionnements**
- 4/ Optimiser la gestion des lixiviats**
- 5/ Améliorer la gestion du biogaz**
- 6/ Garantir la disponibilité des informations pour le public ainsi qu'une communication sur nos résultats**

Ce qui se traduit par :

- 1/ Une veille et des évaluations de la conformité réglementaire**
- 2/ Un suivi rigoureux des paramètres sur le site ainsi qu'une connaissance des situations d'urgence et une réactivité vis-à-vis d'elles**
- 3/ Un suivi des dysfonctionnements et une traçabilité des actions correctives mises en place**
- 4/ Des solutions pour traiter au mieux les lixiviats en évitant l'impact sur le milieu naturel**
- 5/ Un suivi régulier par un personnel formé sur la gestion du biogaz, étudier les possibilités d'une valorisation du biogaz**
- 6/ La visite du site pour les scolaires et intéressées, la diffusion d'information sur l'iso 14 001 au sein du rapport annuel du Syctom**

Je souhaite que cette politique s'inscrive dans une démarche participative et fédère l'ensemble du personnel ainsi que les entreprises extérieures intervenant sur l'installation de stockage de déchets non dangereux.

Le Président
Pierre-Paul HAMERY